

**Séance publique du 27 mars 2001**

**Délibération n° 2001-6502**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Oullins

objet : **ZAC "du Centre" - Bilan de clôture définitif**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1998-2560 en date du 16 mars 1998, le Conseil a approuvé le dossier d'achèvement de la ZAC "du Centre" à Oullins et l'intégration de son plan d'aménagement de zone (PAZ) au plan d'occupation des sols (POS).

Le Conseil a également accepté le protocole de liquidation de la concession confiée à l'OPAC du Rhône.

L'ensemble des opérations de clôture financière de la concession étant achevé, l'OPAC du Rhône présente le bilan définitif de l'opération certifié par le commissaire aux comptes qui s'établit comme suit :

- dépenses : 47 047 420,41 F TTC,  
- recettes : 47 086 286,47 F TTC,  
- solde positif : 38 866,06 F ;

Vu ledit bilan de clôture ;

Vu sa délibération n° 1998-2560 en date du 16 mars 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le bilan de clôture définitif de la ZAC "du Centre" à Oullins.

**2° - Donne** quitus à l'OPAC du Rhône de la gestion de la concession.

**3° - La recette** correspondante sera inscrite sur les crédits portés au budget principal - exercice 2001 - compte 747 800 - fonction 824 - opération 0078.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,